

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

GLOSSAIRE	3
LES PRINCIPES BUDGETAIRES :	4
L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET LEGISLATIF	4
INTRODUCTION	5
PRESENTATION PAR COMPETENCE	6
LES COMPETENCES OBLIGATOIRES :	6
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6
L'emploi :	7
Les zones d'aménagement économique :	8
La Pépinière :	9
Le Tourisme :	10
Le Commerce :	10
L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	11
Le transport :	11
L'EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	12
POLITIQUE DE LA VILLE	13
La vidéo protection :	14
Le contrat de ville :	15
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	17
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	19
LES COMPETENCES OPTIONNELLES	20
VOIRIE ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE	20
La voirie :	20
Les parkings :	22
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE	23
EQUIPEMENTS CULTUREL ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	23
Le théâtre :	24
Les équipements nautiques :	25
LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES	27
ASSAINISSEMENT	27
LA CULTURE	28
Les actions culturelles :	29
Le réseau des bibliothèques :	30
LA PROPRETE	31
L'ECLAIRAGE PUBLIC	32
LES RESEAUX	33
LES SERVICES MUTUALISES	33
LA POLICE	33
LE DROIT DES SOLS	35
ADMINISTRATION GENERALE	36
EVOLUTION DE NOTRE SECTION DE FONCTIONNEMENT	37
LES FINANCES DE LA CA PLAINE VALLEE	37
L'EVOLUTION DE NOTRE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	37
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38
La fiscalité :	38
La DGF :	39
La dette :	40
EVOLUTION DE NOTRE SECTION D'INVESTISSEMENT	42
CONCLUSION	42

GLOSSAIRE

Budget primitif	le budget primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la collectivité.
C.I.F	Coefficient d'intégration fiscale
Dépenses Réelles (ou recettes)	les dépenses et recettes réelles qui donnent lieu à un décaissement, elles représentent l'activité réelle de la collectivité
Dépenses ou recettes d'ordre	ces écritures ne donnent lieu à aucun décaissement et s'équilibrent en dépenses et en recettes
Dotations aux amortissements	provision annuelle constatée afin de traduire la dépréciation des biens constituant le patrimoine de la collectivité. C'est une opération d'ordre en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement.
Epargne brute	Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement
Epargne de gestion	Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors frais financier et charges et produits exceptionnels
Epargne nette	Epargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts (i.e autofinancement dégagé pour le financement de l'investissement)
F.I.P.D	Fonds Interministériel pour la prévention de la délinquance créée au sein de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
F.N.G.I.R	Fonds créé à la suite de la réforme de la taxe professionnelle : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources
Fonds de concours	participations à des dépenses d'investissement des communes, ne pouvant pas dépasser 50% du reste à charge HT de la commune et le total des subventions et fonds de concours ne peut pas représenter plus de 90% du coût total de la dépense. Cette dépense s'amortit
F.P.I.C	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
O.R.U	Opération de Renouvellement Urbain. Requalification urbaine menée sous l'égide de l'ANRU, l'agence nationale pour la rénovation urbaine.
PLHI	le Programme local de l'habitat Intercommunal est un document d'urbanisme de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle du territoire.
Virement à la section d'investissement	c'est l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de cette même section. C'est une dépense d'ordre de fonctionnement et une recette d'ordre d'investissement qui constitue, avec la dotation aux amortissements, l'autofinancement

LES PRINCIPES BUDGETAIRES :

Le principe de l'antériorité : le budget de l'année doit être voté avant le 1^{er} janvier. Par exception à ce principe, le budget primitif peut être voté au plus tard le 15 avril de l'année N.

Le principe d'annualité : le budget est adopté chaque année pour une année civile, il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Le principe de l'universalité : l'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Le budget doit décrire l'ensemble des recettes et des dépenses sans contraction des unes avec les autres.

Le principe de l'unité : l'ensemble des recettes et des dépenses doit figurer dans un document unique. Néanmoins il existe des exceptions à ce principe, certains services sont gérés en budget annexe. Toutefois ils doivent être présentés avec le budget principal.

Le principe de l'équilibre : les recettes et les dépenses doivent être évaluées de manière sincère et chacune des sections – investissement, fonctionnement - doit être équilibrée.

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET LEGISLATIF

Le contexte économique mondial s'est amélioré en 2017, avec une progression du commerce international et une accélération de l'activité dans la plupart des pays. Toutefois cette embellie reste conditionnée aux décisions politiques et aux décisions de politique monétaire qui restent incertaines.

Dans la zone Euro les indicateurs sont positifs malgré les incertitudes espagnoles et les négociations dans le cadre du Brexit. La banque centrale européenne devrait maintenir une politique monétaire accommodante maintenant des taux faibles en 2018.

En France, la situation économique semble s'améliorer avec une prévision de croissance du PIB de 1.7% en 2017 et 2018, (malgré tout en deçà de la croissance prévue en Europe +1.9%), une augmentation des créations d'emploi depuis le début l'année, et un déficit public en dessous de la barre des 3%.

Pour maintenir ce cap de manière pérenne et enfin sortir de la procédure européenne de déficit excessif, le projet de loi de programmation des finances publiques 2018/2022 prévoit :

- 5 points de PIB de dette publique en moins,
- 3 points de PIB de dépenses publiques en moins,
- 1 point de PIB de prélèvements obligatoires en moins.

Dès 2018, 15 milliards d'euros d'économie sont attendus des administrations publiques dont 3 milliards de la part des collectivités locales.

Pour parvenir à ces objectifs, le projet de loi de programmation prévoit de fixer pour les 319 plus grandes collectivités et groupements, un plafond annuel de hausse des dépenses de fonctionnement de 1,2% inflation comprise et budgets annexes compris.

Un autre indicateur tiendra compte de la réduction annuelle du besoin de financement déterminée à -2.6Md€/an.

Un mécanisme de correction appliqué sur les concours financiers de l'Etat serait appliqué en cas de défaillance.

Seront concernés les régions, la collectivité de Corse, les collectivités de Martinique et de Guyane, la métropole de Lyon ainsi que les communes de plus de 50 000 habitants et les EPCI à fiscalité propre de plus de 150 000 Habitants. Ces collectivités et groupements seront amenés à contractualiser avec l'Etat. Mais il n'est pas exclu que l'ensemble des collectivités et groupements soit incité à appliquer ces indicateurs.

La communauté d'agglomération Plaine Vallée dont le nombre d'habitants est de 183 980 H devrait être concernée par ce dispositif de contractualisation.

Ce même projet de loi prévoit également dans son article 24 un plafond national de référence pour le ratio d'endettement. Ainsi les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants devront avoir un ratio d'endettement compris entre 11 et 13 années.

En ce qui concerne le projet de loi de finances 2018 en cours de discussion, de nombreux articles impactent les collectivités locales et les groupements dont les principaux sont :

- Le dégrèvement de la taxe d'habitation
- La DGF et les allocations compensatrices d'exonérations d'impôts directs locaux
- La répartition de la DGF avec une hausse de la péréquation (+90 M€ pour la DSU et +90 M€ pour la DSR)
- La modification des règles de répartition des dispositifs de péréquation horizontale

La préparation des budgets de notre communauté, devra tenir compte de ces éléments.

INTRODUCTION

Le présent document a pour objectif de vous apporter l'ensemble des informations budgétaires et financières disponibles à ce jour pour vous permettre de décider de l'évolution des politiques publiques menées sur notre territoire.

Les éléments issus de ce débat permettront d'élaborer le budget primitif 2018 qui vous sera soumis au mois de décembre 2017.

Ces prévisions intègrent les décisions prises sur la définition de nos compétences, et notamment leur impacts sur les attributions de compensations.

A ce propos il vous est rappelé que, conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, chaque transfert ou dé-transfert s'effectue à budget constant, et impacte l'attribution de compensation de la commune en plus ou en moins selon le sens du transfert.

Le document d'orientations budgétaires s'articule ainsi :

- Une présentation consolidée (budget général, annexes et autonome) par compétences ;
- Une présentation de la situation financière **consolidée** (budget général, budget assainissement, budget pépinière, budget de l'office du tourisme intercommunal, avec neutralisation des flux croisés) de notre communauté en perspective 2019 et 2020 ;

- Une annexe comprenant :
 - Une présentation de nos principales taxes locales ;
 - Une présentation de la dette ;
 - Et une présentation des annexes obligatoires.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

PRESENTATION PAR COMPETENCE

La présentation qui va suivre distingue les compétences obligatoires, les compétences optionnelles, les compétences supplémentaires, et les services mutualisés.

Cette présentation vous informe sur l'évolution de nos compétences depuis 2016 et préfigure la présentation du BP 2018. D'ores et déjà il vous est indiqué les demandes budgétaires qui devront être retravaillées dans le cadre du BP 2018.

LES COMPETENCES OBLIGATOIRES :

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rappel de la compétence : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article K 4251-17 du CGCT : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme.

Les orientations :

La compétence développement économique comprend les actions de développement économique, les actions en direction de la création d'entreprises, les actions en direction de l'emploi, du commerce, du tourisme, des zones d'activités et de la politique de la ville.

Cette dernière action est comprise dans la partie développement économique car gérée par le service. Pour information les dépenses directes s'élèvent à 14 000 €

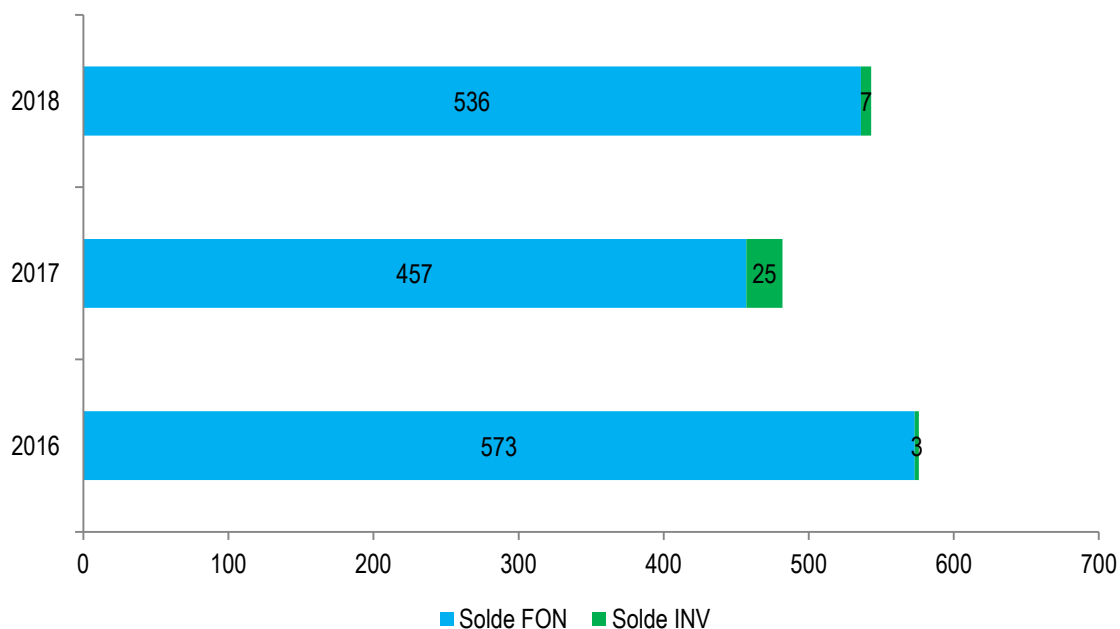
Par ailleurs la délégation de services publics auprès de l'ACCET Val d'Oise Technopôle pour la gestion de notre Pépinière prendra fin début 2019. Il conviendra donc en 2018 de faire un point sur cette délégation et de choisir et mettre en œuvre les modes de gestion futurs de cet équipement.

Cette compétence progresse de 4% en 2018.

L'emploi :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	628 935	587 880	595 990	
Recettes	56 000	130 500	60 100	
Solde	572 935	457 380	535 890	17%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	3 000	25 140	7 000	-72%



Commentaire :

L'opération "Passerelle" (80 K€ en recettes et en dépenses) n'est pas renouvelée en 2018. Mais le secteur emploi envisage la réalisation de 3 sessions ateliers Vitaliser ses compétence pro Rives de Seine pour un coût total de 7000 € dont 5 000 € pour les ateliers et 2 000 € pour le suivi individuel. Il est prévu également la subvention aux Missions locales pour un coût de 162 800 € et 3 manifestations emplois : seniors, quartiers et métiers spécialisés pour un coût total de 10 000 €.

L'augmentation 2018 qui semble importante correspond essentiellement aux dépenses de personnel sous-estimées en 2017.

Les zones d'aménagement économique :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	157 700	169 820	170 600	0%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	1 831 394	2 085 500	1 952 500	-6%



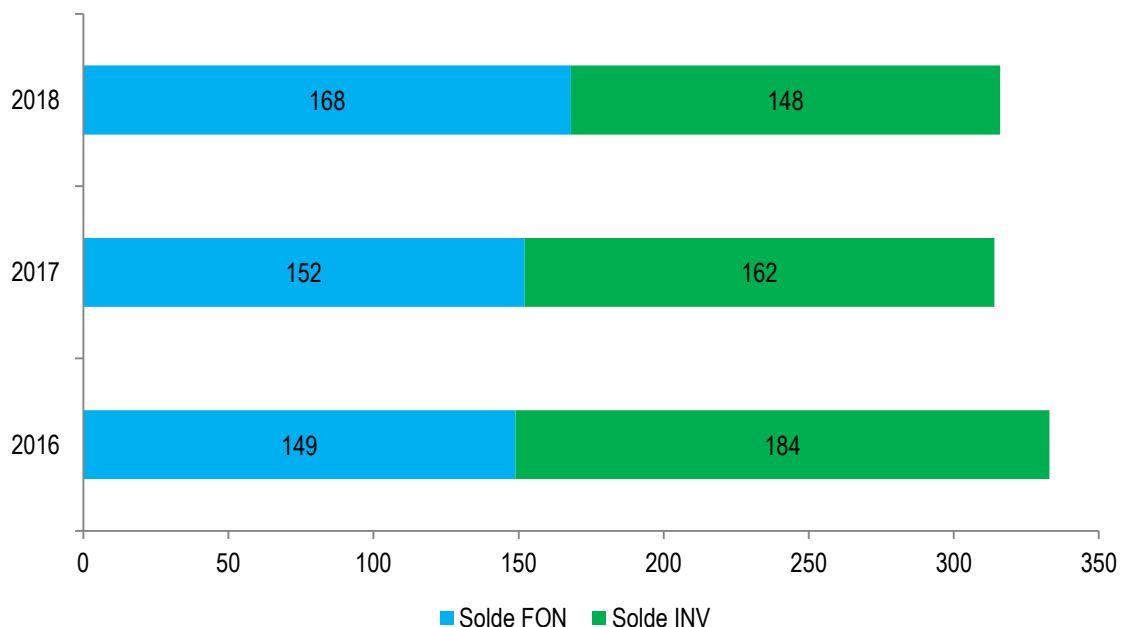
Commentaire :

Les crédits de maintenance restent au même niveau qu'en 2017. En investissement il est prévu au Parc Technologique de Montmagny la fin de la démolition Brigostar pour 60 000 € (coût total estimé à 228 000 €), le remplacement de la poutre sécurisée de la zone des Cures à Andilly, et l'aménagement de trottoir sur un côté de la rue des Entrepreneurs à Saint-Gratien, l'autre se fera en 2019, pour 40 000 €. Par ailleurs nous retrouvons les crédits en direction de l'aménagement des Monts du Val d'Oise pour 1,5 M€

La Pépinière :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	160 820	163 865	179 580	
Recettes	12 000	12 000	12 000	
Solde	148 820	151 865	167 580	10%

INVESTISSEMENT	2015	2016	2017	Δ
Dépenses	184 000	161 815	148 000	
Recettes				
solde	184 000	161 815	148 000	-9%



Commentaires :

Sa gestion a été confiée par délégation de service, à l'ACCET Val d'Oise Technopôle. La convention de délégation qui nous lie prévoit une participation plus élevée en 2018. En effet compte tenu de la durée des baux, les rotations d'entreprises en 2018 devraient être plus importantes et par conséquent le taux de remplissage prévisionnel devrait être moins important.

A noter que cette délégation expire en début d'année 2019.

La pépinière fait l'objet d'un budget annexe, il s'agit ici des dépenses et recettes inscrites à ce Budget. Compte tenu des amortissements qui se rajoutent le montant de la subvention que devra verser le budget général à son budget annexe est prévu à 221 645 € soit une augmentation de près de 15 000 €.

Le Tourisme :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses		56 260	83 070	
Recettes	0	2 300	47 700	
Solde		53 960	35 370	-34%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	0	0	60 000	
Recettes			28 500	
solde	0	0	31 500	#DIV/0!

L'office du tourisme intercommunal fait l'objet d'un budget autonome. Ce budget a été créé en mars 2017.

Le projet d'intégration du Mausolée en réalité augmentée et vitrailloscope se concrétisera en 2018 et se traduit en investissement par un coût estimé à 60 000 €. Ce projet est subventionné par le Conseil Général et une participation de la commune de Montmorency à hauteur respectivement de 18 500 € et 10 000 €.

En fonctionnement il est envisagé la création d'un portail internet pour 8 000 €, le développement des brochures touristiques pour 10 000 €.

Il est également prévu l'arrivée d'une stagiaire et d'un chargé de mission en fin d'année, le salaire a été estimé sur 4 mois à 13 800 €, il sera en année pleine en 2019.

Le Commerce :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ	Demandes nouvelles
Dépenses		20 000	65 400	227%	
Recettes					

Cette compétence a été initiée en 2017 par le lancement d'une étude sur le constat et les besoins de l'agglomération en matière de commerce. Dès la fin de l'année une convention a été signée avec les communes de Soisy sous Montmorency, Montmorency et Enghien-les-Bains pour une mise à disposition de personnel. En 2018 ces mises à disposition représentent 36 400 €. Une animation commerciale est également proposée pour 33 000 € (publications et animation), ainsi que l'adhésion au club commerce de la CCI pour 6 000 €

Rappel de la compétence : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

Les orientations :

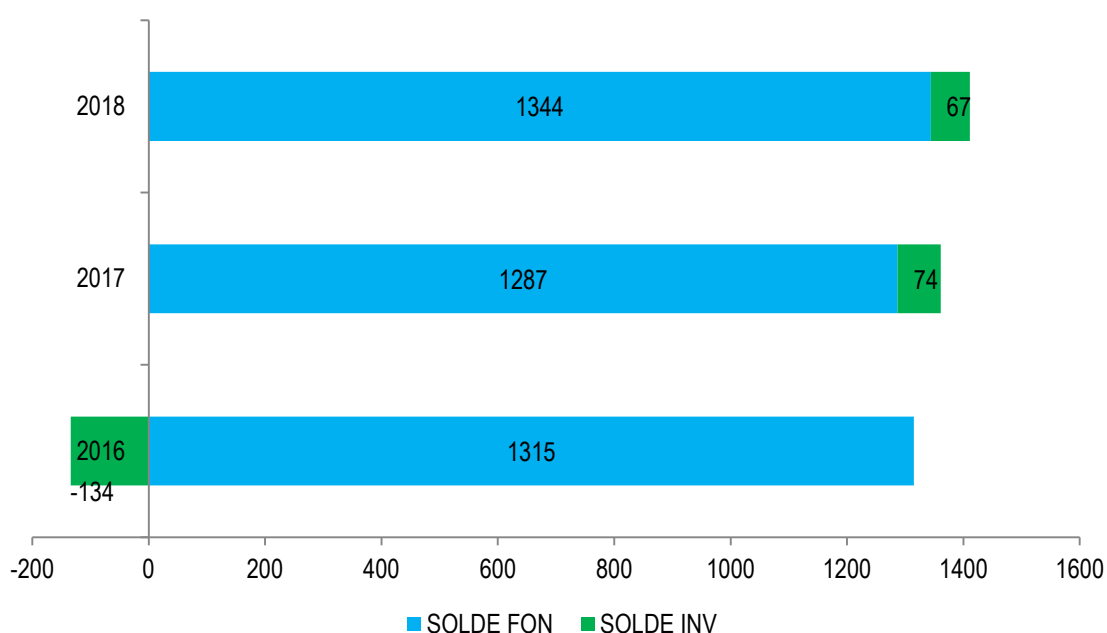
A ce jour, la CAPV intervient en fonctionnement pour la 37 de TVO, et le réseau Valmy par le biais d'une contribution au SIEREIG.

Nous sommes sollicités par la CA Valparisis pour reprendre la part des réseaux desservant les communes de Montlignon et Saint-Prix. Les sommes en jeu ne sont pas encore déterminées. Ce transfert sera bien sûr imputé sur les attributions de compensation des communes.

Le transport :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	1 314 946	1 286 855	1 344 447	
Recettes	0	0		
Solde	1 314 946	1 286 855	1 344 447	4%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	45 011	527 000	868 500	
Recettes	178 997	453 200	802 000	
Solde	-133 986	73 800	66 500	-10%



Commentaire :

Les dépenses de fonctionnement progressent de 4% à la fois pour tenir compte de l'estimation de notre contribution au SIEREIG et notre participation à TRANSDEV pour la ligne 37.

En ce qui concerne l'investissement il est prévu la réalisation de la mise en accessibilité des arrêts bus de la ligne 13 Sud en maîtrise d'ouvrage délégué avec les communes de Deuil- la Barre, Montmorency, Enghien les Bains, Andilly et le Conseil général.

Par ailleurs il est prévu l'étude pour le pôle gare d'Ezanville pour 85 000 € et en recette une subvention du STIF pour 70 000 €.

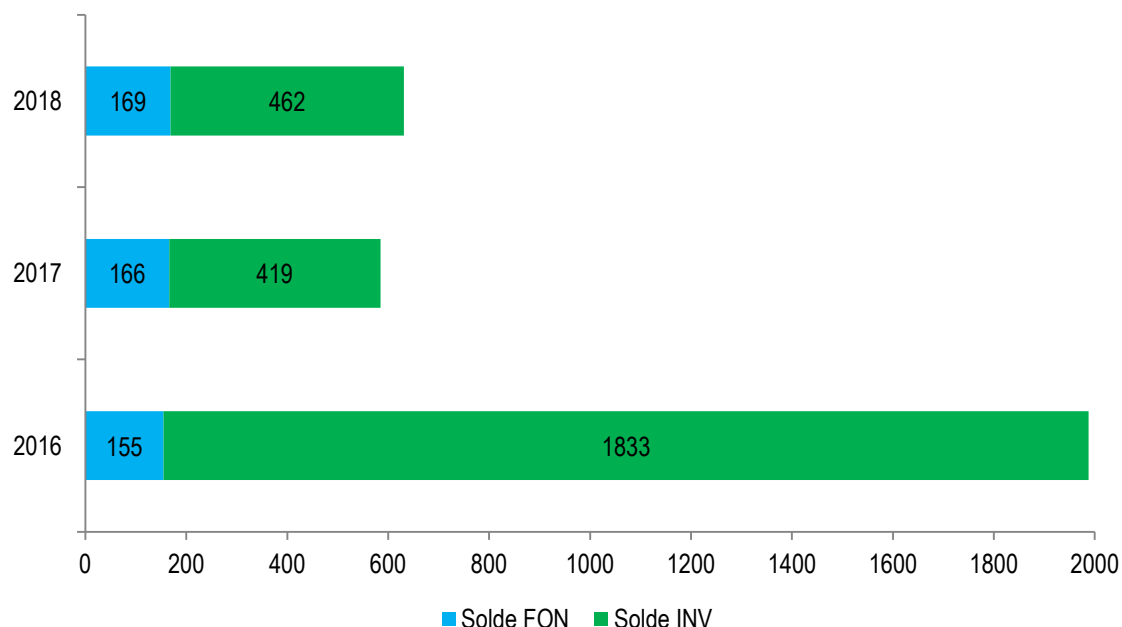
L'EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Rappel de la compétence : Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	155 313	166 105	168 500	
Recettes	0	0	0	
Solde	155 313	166 105	168 500	1%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	1 877 661	418 920	462 000	
Recettes	44 800	0	0	
Solde	1 832 861	418 920	462 000	10%



Commentaire :

Le PLHI 3 est en cours d'élaboration. Actuellement les demandes sont traitées sur la base du PLHI2, pour lequel une autorisation de programme de 0.5M€ a été ouverte en 2017. Le crédit de paiement 2017 à hauteur de 206 000 € sera inscrit au BP 2018.

Une nouvelle autorisation de programme à hauteur de 0.5M€ devra être ouverte en 2017 avec un crédit de paiement de 250 000 €.

POLITIQUE DE LA VILLE

Rappel de la compétence : Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

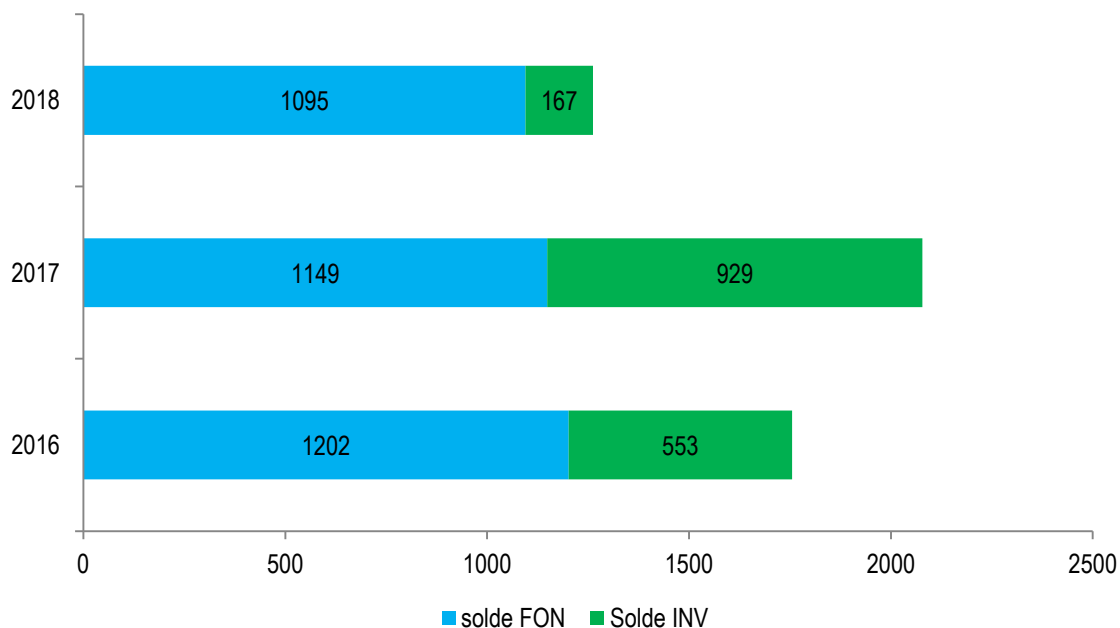
Les orientations :

Cette politique comprend la partie vidéo-protection, les deux CSU et le contrat de ville. En 2018, il faudra s'attacher à travailler à l'harmonisation des règles d'installation de nouvelles caméras.

La vidéo protection :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	1 222 041	1 168 838	1 115 070	
Recettes	20 100	20 000	20 000	
Solde	1 201 941	1 148 838	1 095 070	-5%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	793 252	928 500	392 000	
Recettes	240 572	0	225 000	
Solde	552 680	928 500	167 000	-82%



Commentaire :

Ce secteur comprend deux CSU celui de Domont et celui de Montmorency, ainsi que l'ensemble des caméras et réseaux de vidéo-protection installés qui leur sont reliés.

La maintenance CSU et vidéo-protection tend à progresser par contre la masse salariale de ce secteur est réajustée en fonction de l'estimation du réalisé 2017.

En ce qui concerne l'investissement, pour la partie ex-CAVAM, la 2^{ème} phase de travaux de renouvellement

du système de vidéo et de caméras devraient s'achever en 2018, (les crédits sont intégralement prévus en 2017).

En recettes nous devrions percevoir la subvention de l'Etat relative aux travaux réalisées ces deux dernières années.

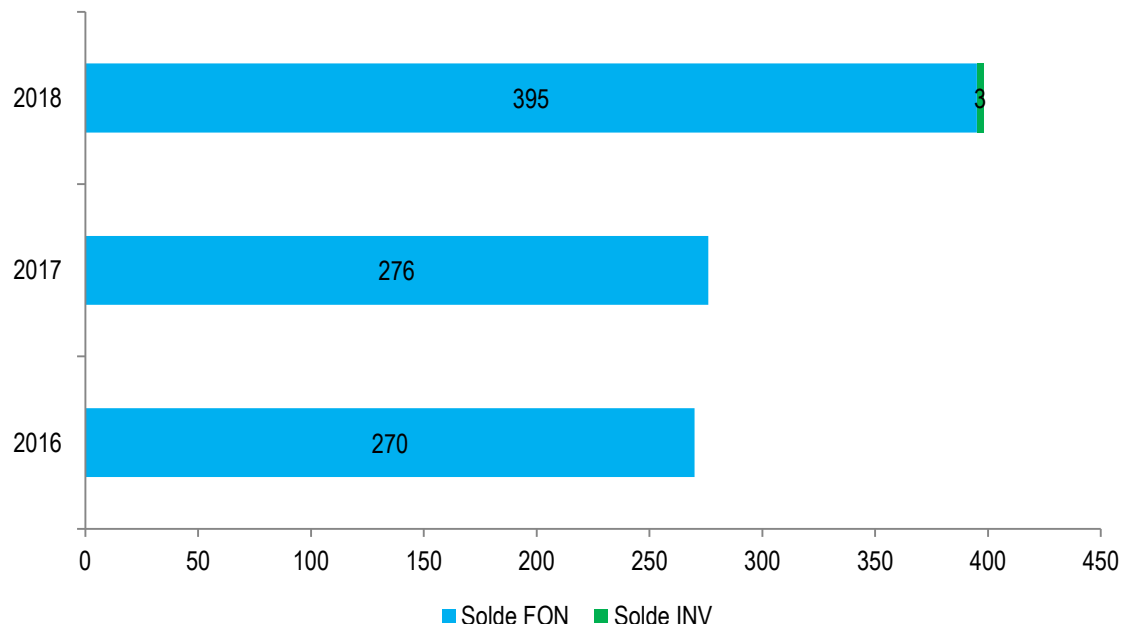
Sur la partie du territoire ex-CCOPF, il conviendrait de remplacer 15 caméras analogiques (+10 ans) pour 50 000 €, remplacer les liens hertziens pour 15 000 € et apporter à la demande des communes, des modifications sur le réseau vidéo. Une provision de 25 000 € est proposée.

Il convient également de noter que les coûts d'entretien et de renouvellement de caméras peuvent impacter le plus souvent à la hausse, les crédits affectés à ce secteur, ce qui n'est pas sans poser des problèmes budgétaires en fin d'année.

Le contrat de ville :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	353 500	364 290	717 240	
Recettes	84 000	88 600	322 700	
Solde	269 500	275 690	394 540	43%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	0	0	2 500	
Recettes	0		0	
Solde	0	0	2 500	



Commentaire :

La partie économique du contrat de ville est restée imputée à la compétence développement économique. Pour information son coût est estimé à 14 000 € (hors charges de personnel) pour 9 600 € en 2017 avec une recette estimée à 62 600 € identique à 2017.

Cette compétence progresse fortement en 2017 car elle intègre l'arrivée d'un conseiller relais pour la zone gendarmerie recruté fin 2017 en année pleine en 2018,

Il est également proposé d'augmenter les subventions aux associations de 2% (ACEPE, AIGUILLAGE, IMAJ) le montant de la subvention à l'AFAVO reste fixe à 72 000 €.

Par ailleurs il est créé le programme de réussite éducative PRE dont l'inscription figure à hauteur de 260 000 € en dépenses et en recettes.

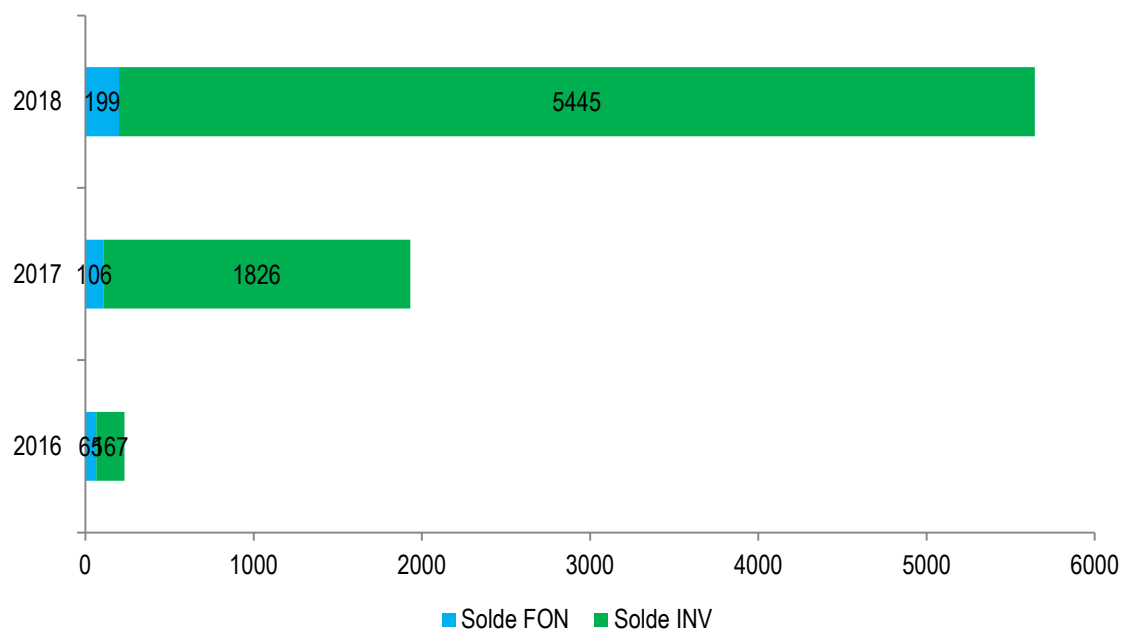
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rappel de la compétence : Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	241 739	301 980	398 390	
Recettes	177 000	195 900	199 500	
Solde	64 739	106 080	198 890	87%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	591 378	1 826 030	5 444 654	
Recettes	424 771	0	0	
Solde	166 607	1 826 030	5 444 654	



Commentaire :

La communauté d'agglomération gère 3 aires d'accueil sur son territoire, deux en régie directe et une par l'intermédiaire d'un prestataire de service.

En ce qui concerne les aires de Domont et de Saint Brice, le coût de fonctionnement reste stable, par contre en investissement il y a une proposition d'étude pour la réhabilitation de l'aire de Domont pour 50 000 €. La pose d'un dégrilleur pour 15 000 € est nécessaire pour l'aire de Saint Brice.

L'aire d'accueil de Montmagny accueille les familles des gens du voyage qui devront intégrer les logements adaptés dont la réalisation devrait s'achever en 2019. Pour ces familles il s'agit d'une phase de transition et d'apprentissage en direction d'une nouvelle forme d'habitat.

Dans ce cadre il est envisagé d'organiser des actions pédagogiques visant à lutter contre les précarités énergétiques et à former ces familles sur le budget, l'habitation, le loyer.... Il est donc proposé de faire appel à une société spécialisée pour nous aider à créer et fabriquer des outils pédagogiques et à une association pour accompagner individuellement les familles.

Le coût de cette action investissement compris (achat d'un vidéo projecteur) s'élève à 4 800 €.

Par ailleurs il est proposé de verser une subvention de 3 000 € à l'ADVOG, qui serait notre participation à la création de la maison de service envisagée par cette association.

En 2018 nous aurons à régler notre participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour la réalisation de l'aire de Montmagny soit 26 000 €.

En ce qui concerne l'opération Habitat adapté qui fait l'objet d'un bail emphytéotique, il est prévu le versement d'une subvention à l'OPAC de l'Oise (3 M€) sur un total de (3.7 M€) qui se répercutera sur la section de fonctionnement à partir de 2019 en dotations aux amortissements, la 2^{ème} phase des travaux (1,9 M€) sur un total de (3.76 M€ TTC) et la partie assainissement de cette opération à hauteur de 0.6 M€

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	18 260 000	18 100 000	18 100 000	
Recettes	18 260 000	18 100 000	18 100 000	
Solde	0	0	0	

Commentaire :

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, sont gérés par deux syndicats. Le SIGIDURS d'une part sur la partie du territoire de l'ex-CCOPF et le syndicat EMERAUDE d'autre part sur la partie du territoire de l'ex-CAVAM plus Monlignon et Saint-Prix.

Sur la partie gérée par le SIGIDURS, la CAPV vote un taux unique qui compte-tenu de la notification de la contribution attendue par ce syndicat et de l'évolution des bases a permis de ramener ce taux de 7.39% en 2016 à 7.24% en 2017.

Pour 2018, l'exonération de la TEOM accordée lors du conseil du 4 octobre 2017 entrainera une perte de produit de 116 000 €, néanmoins la consultation en cours au SIGIDURS et peut-être l'évolution des bases de fonciers pourraient permettre de maintenir le taux voté en 2017.

Pour ce qui est de la partie de territoire gérée par le syndicat EMERAUDE, la CAPV vote un taux différencié par commune qui correspond à un service différencié. Après un démarrage difficile la mise en place du nouveau marché de collecte semble avoir trouvé ses marques. En 2017 ce nouveau marché avait permis de baisser les taux de TEOM pour la plupart des communes.

Pour 2018, il est proposé d'inscrire une somme identique à celle de 2017 en dépenses et en recettes.

LES COMPETENCES OPTIONNELLES

VOIRIE ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rappel de la compétence : Création ou aménagement et entretien de **voirie d'intérêt communautaire** ; création ou aménagement et gestion de **parcs de stationnement d'intérêt communautaire** ;

Les orientations :

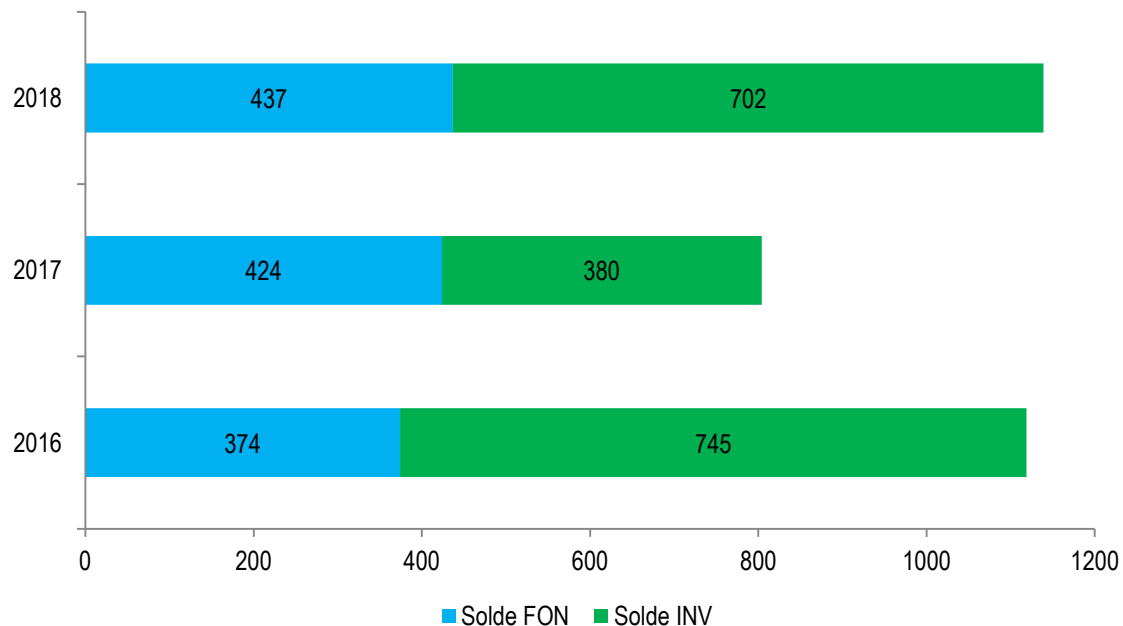
L'exercice de cette compétence dans les deux parties du territoire fusionnées n'est pas identique. C'est pourquoi après une 1^{ère} présentation au bureau communautaire en octobre dernier, il est proposé qu'une étude soit réalisée dans le courant de l'année 2018, afin que soient précisés les contours de cette compétence et que des critères d'intercommunalité soient établis. Dans ce cadre les voiries et parkings déjà communautaires restent pour l'instant communautaires.

A noter que les voiries situées dans les zones d'activités relèvent de la compétence développement économique.

La voirie :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	374 038	424 431	437 091	
Recettes	0	0	0	
Solde	374 038	424 431	437 091	3%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	792 792	380 000	702 000	
Recettes	47 503	0	0	
Solde	745 289	380 000	702 000	85%



Commentaire :

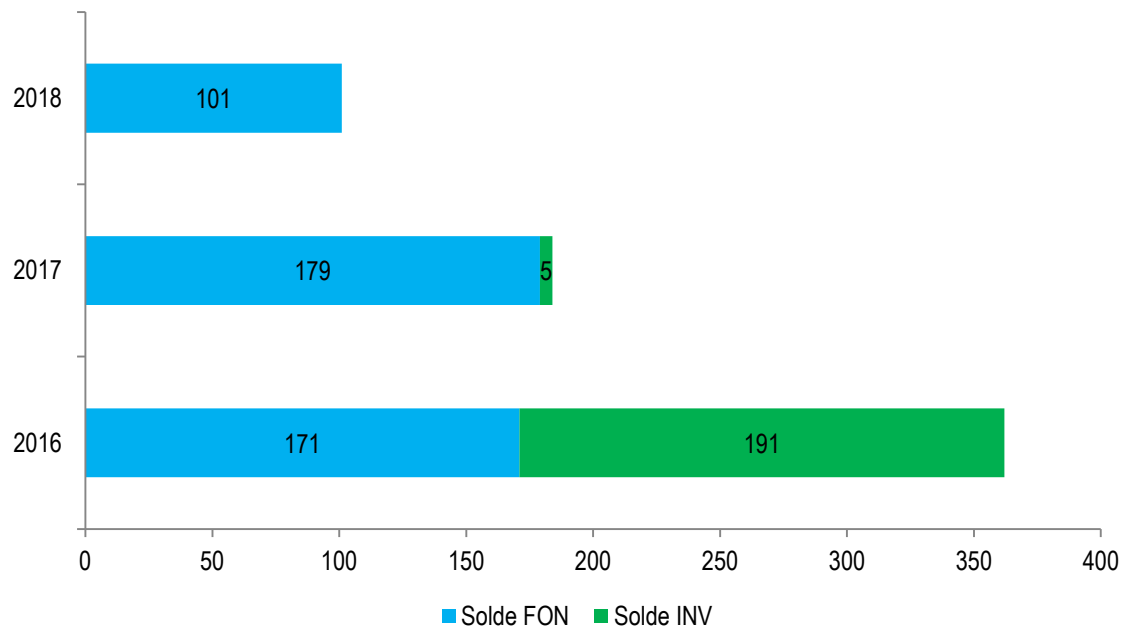
La partie maintenance et entretien de la voirie reste quasi à l'identique, par contre en investissement il est proposé le réaménagement ou la réfection d'un certain nombre de voies :

- la rue Ferdinand De Lesseps à Bouffemont pour 130 000 € en priorité 1 ;
- la rue de Moisselles à Attainville pour 175 000 € en priorité 2 ;
- la rue du Moutiers à Moisselles pour 155 000 € en priorité 3.
- la reprise de la chaussée de la rue Villetaneuse à Montmagny pour 60 000 €.

Les parkings :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	260 958	279 299	101 037	
Recettes	89 500	100 000	0	
Solde	171 458	179 299	101 037	-44%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	191 148	5 000	0	
Recettes	0	0	0	
Solde	191 148	5 000	0	-100%



Commentaire :

A partir de 2018 la CAPV n'aura plus à gérer le parking de Saint-Gratien qui est repris par la SNCF, ce qui explique la baisse des crédits de fonctionnement.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

Rappel de la compétence : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores dont élaboration des cartes stratégiques du bruit et du plan de prévention du bruit dans l'environnement, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	26 299	35 605	78 572	
Recettes				
Solde	26 299	35 605	78 572	121%

Commentaire :

Il s'agit des charges du bureau d'études et de l'assistant maître d'ouvrage pour la réalisation du plan climat air énergie du territoire. En 2016 et 2017 aucun frais n'a été engagé. Un dossier sera présenté auprès de l'ADEME pour une demande de subvention.

EQUIPEMENTS CULTUREL ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rappel de la compétence : Construction, aménagement, entretien et gestion **d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**

Il s'agit du Théâtre Sylvia Montfort à Saint-Brice-sous-Forêt, de la piscine Maurice Gigoi à Ezanville et de la Vague à Soisy-sous-Montmorency/Andilly.

Les orientations

La programmation théâtrale est à cheval sur deux années c'est ainsi que la programmation 2017/2018 est établie.

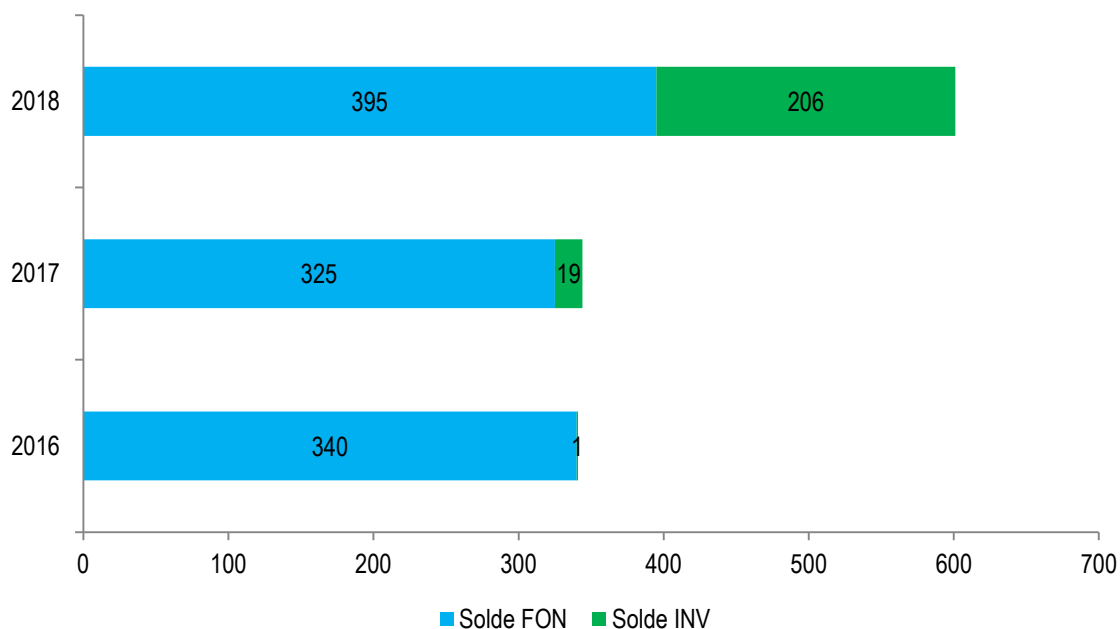
Le mode de gestion de nos deux équipements nautiques est différent. L'un est en gestion directe et l'autre la gestion a été confiée à un prestataire de service.

Ces deux piscines ont des pratiques différentes, en termes d'organisation, de tarifs, qui mériteront un examen en vue d'une harmonisation comme par exemple la tarification pour les scolaires maternelles et primaires, les transports scolaires primaires et secondaires, les tarifs préférentiels pour le personnel ...

Le théâtre :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	466 534	451 595	591 410	
Recettes	127 000	127 000	196 000	
Solde	339 534	324 595	395 410	22%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	58 854	18 500	205 500	
Recettes	58 254	0	0	
Solde	600	18 500	205 500	



Commentaire :

La saison théâtrale 2017/2018 présentera 19 spectacles au lieu de 15 pour la saison précédente. En conséquence les achats de spectacle passent de 173 000 € à 190 000 €. Par ailleurs nous avons dû réintégrer un agent.

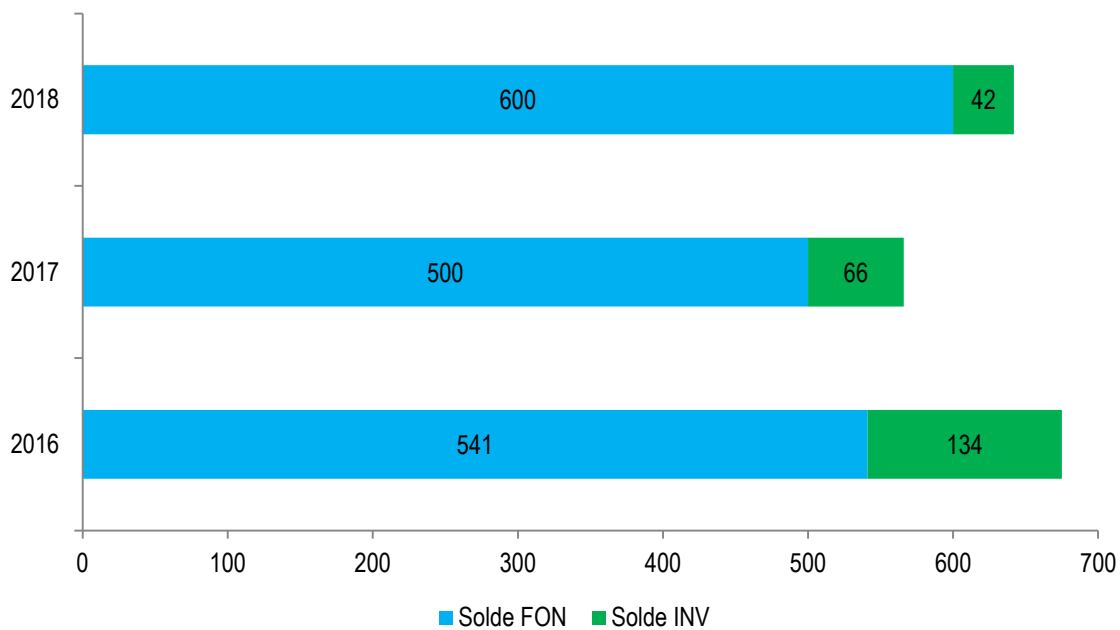
En investissement il est prévu la mise en accessibilité (uniquement la zone du théâtre) pour 150 000 € et le remplacement de la cellule de transformation et remaniage électrique de l'armoire principale pour 50 000 €.

Les équipements nautiques :

Equipements nautique « La Vague »

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	2 626,023	2 597,960	2 585,760	
Recettes	2 084,960	2 097,960	1 985,760	
Solde	541,063	500,000	600,000	20%

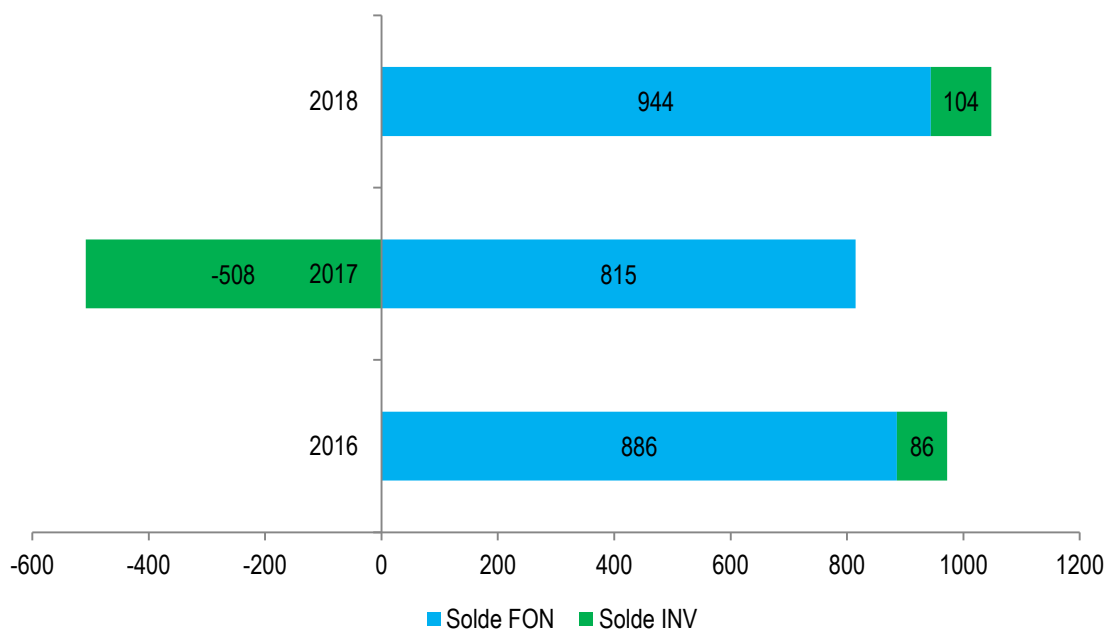
INVESTISSEMENT	2 016	2 017	2 018	Δ
Dépenses	134,442	81,741	42,000	
Recettes	0,000	16,241	0,000	
Solde	134,442	65,500	42,000	-36%



Equipement nautique « Maurice Gigoi »

FONCTIONNEMENT	2 016	2 017	2 018	Δ
Dépenses	977,246	941,531	1 048,800	
Recettes	91,500	126,590	105,000	
Solde	885,746	814,941	943,800	16%

INVESTISSEMENT	2 016	2 017	2 018	Δ
Dépenses	86,046	51,821	103,800	
Recettes	0,000	559,760	0,000	
Solde	86,046	-507,939	103,800	-120%



Commentaire :

Pour ce qui est de La Vague les charges de fonctionnement sont identiques à celles de 2017, par contre les recettes sont diminuées de 100 000 €. En investissement il est proposé l'acquisition d'une chaise solaire, le remplacement de la sono et de l'éclairage subaquatique.

Pour la piscine d'Ezanville, nous enregistrons une hausse des frais d'énergie-électricité de 6% pour s'ajuster au réalisé 2017. Par ailleurs le directeur demande un crédit supplémentaire de 500 € pour habiller les saisonniers autour des bassins.

Par ailleurs en investissement il demande l'acquisition d'un parcours eau pour créer des animations ponctuelles sur les journées creuses, pour un coût de 14 000 €.

LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

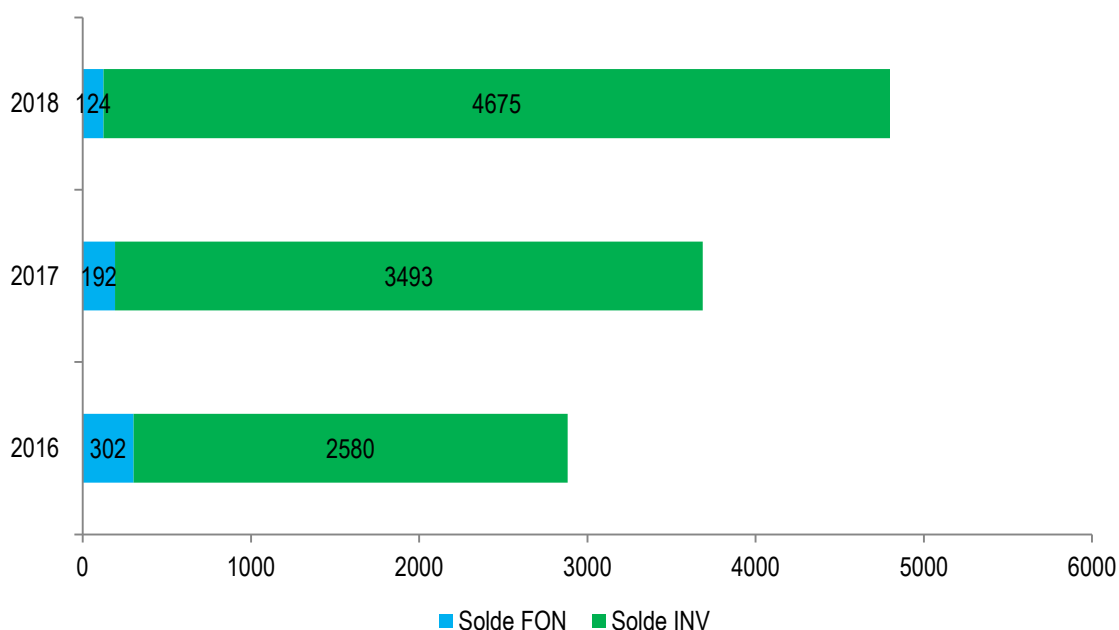
ASSAINISSEMENT

Rappel de la compétence : collecte et traitement des eaux usées ainsi que la réalisation de tous les travaux et études nécessaires dans ce domaine, contrôle et entretien facultatif des installations d'assainissement autonomes. Collecte, évacuation et traitement des eaux pluviales ainsi que tous les travaux et études nécessaires dans ce domaine

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	3 809 335	3 696 800	4 600 000	
Recettes	3 507 616	3 505 180	4 476 000	
Solde	301 719	191 620	124 000	-35%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	4 285 766	3 907 500	4 946 500	
Recettes	1 705 665	415 000	271 770	
Solde	2 580 101	3 492 500	4 674 730	34%



Commentaire :

A partir du 1^{er} janvier 2018, l'ensemble des communes du territoire aura transféré leur assainissement eaux usées et eaux pluviales.

Pour rappel l'assainissement eaux usées fait l'objet d'un budget annexe.

Par contre pour mesurer le coût de cette compétence les deux budgets sont consolidés, les flux entre les budgets sont neutralisés, les dotations aux amortissements et l'emprunt ne sont pas pris en compte.

L'évolution des charges tient compte de l'apport des nouvelles communes. Pour rappel lors du vote du budget annexe assainissement, en annexe sera présenté un budget par commune entrante.

La maintenance des eaux pluviales fait l'objet d'un transfert de charges via l'attribution de compensation.

En investissement il est prévu sur le budget général à hauteur de 205 000 € la réalisation du schéma d'assainissement, consécutif à l'arrivée de nouvelles communes.

LA CULTURE

Rappel de la compétence :

Contribution à la **programmation de spectacles et de manifestations culturelles et sportives** d'intérêt communautaire. Jusqu'à une éventuelle décision de restitution prise par Plaine Vallée ou, au plus tard jusqu'au 1^{er} janvier 2018, cette compétence s'exerce dans l'ancien périmètre de la CAVAM ;

Soutien à l'enseignement artistique spécialisé (musique, danse, théâtre...) par la mise en œuvre d'actions ou de participations financières à des actions d'intérêt communautaire tendant à la coordination des enseignements ainsi qu'à l'harmonisation de l'offre et la mutualisation des moyens. Jusqu'à une éventuelle décision de restitution prise par Plaine Vallée ou, au plus tard jusqu'au 1^{er} janvier 2018, cette compétence s'exerce dans l'ancien périmètre de la CAVAM ;

Etude, réalisation, gestion et maintenance d'un réseau informatique des bibliothèques du territoire. Jusqu'à une éventuelle décision de restitution prise par Plaine Vallée ou, au plus tard jusqu'au 1^{er} janvier 2018, cette compétence s'exerce dans l'ancien périmètre de la CAVAM ;

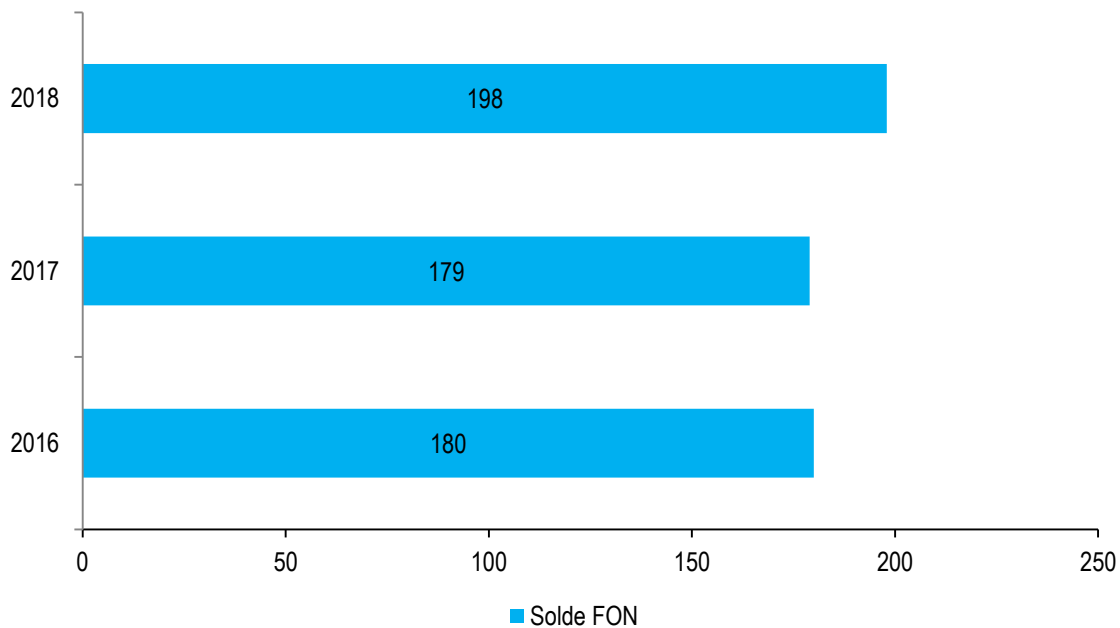
Les orientations :

Ces trois compétences supplémentaires font l'objet actuellement de discussion pour que soient précisées les futures orientations.

La présentation ci-dessous reprend le fonctionnement tel qu'en 2017.

Les actions culturelles :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	179 500	183 480	198 480	
Recettes	0	4 550	4 500	
Solde	179 500	178 930	193 980	8%



Commentaire :

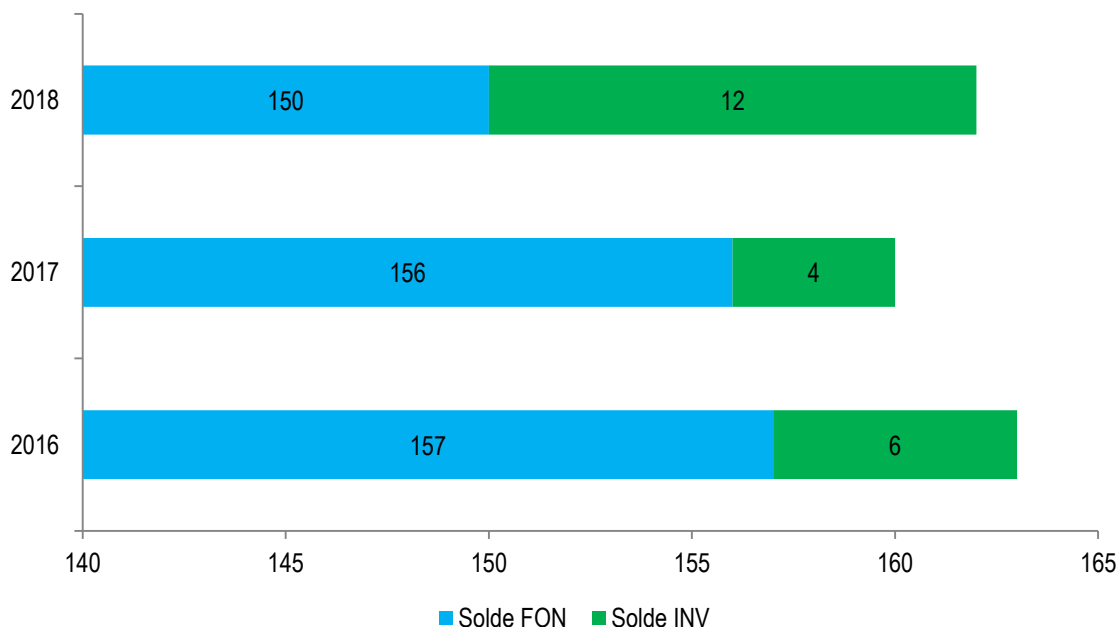
Il est prévu un crédit stable pour les actions culturelles, avec la subvention au FMAJI, à Radio Enghien, et la réalisation du concert annuel du réseau des écoles de musique.

Les places pour le cirque sont également prévues elles étaient au préalable imputées en administration générale.

Le réseau des bibliothèques :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	156 550	156 320	149 610	
Recettes	0	0	0	
Solde	156 550	156 320	149 610	-4%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	6 310	4 250	12 250	
Recettes	0	0	0	
Solde	6 310	4 250	12 250	



Commentaires :

Le budget en direction du réseau des bibliothèques baisse légèrement par rapport à 2017, néanmoins il prévoit après validation par les élus des crédits pour le projet sur le jeu pour 8 500 € et des prestations d'honoraires à hauteur de 6 000 €.

Par ailleurs en investissement il est envisagé l'acquisition de tablettes, une par bibliothèque, pour développer les animations et la formation. Ces tablettes ne sont pas destinées à être prêtées.

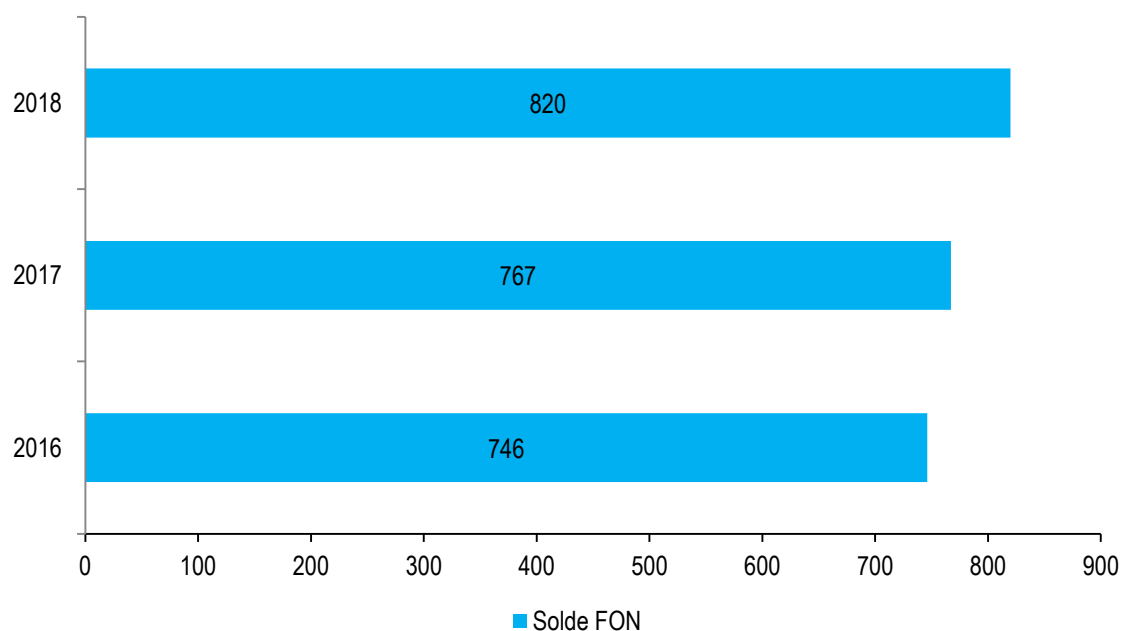
LA PROPRETE

Rappel de la compétence : Balayage des rues communales, communautaires ou départementales des communes suivantes : Attainville, Bouffémont, Domont, Ezanville, Moisselles, Piscop et Saint-Brice-sous-Forêt, jusqu'à une éventuelle décision de restitution prise par Plaine Vallée.

Nettoyage des tags dans le cadre de la propreté urbaine.

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	745 901	767 400	820 050	
Recettes	0	0	0	
Solde	745 901	767 400	820 050	7%



Commentaire :

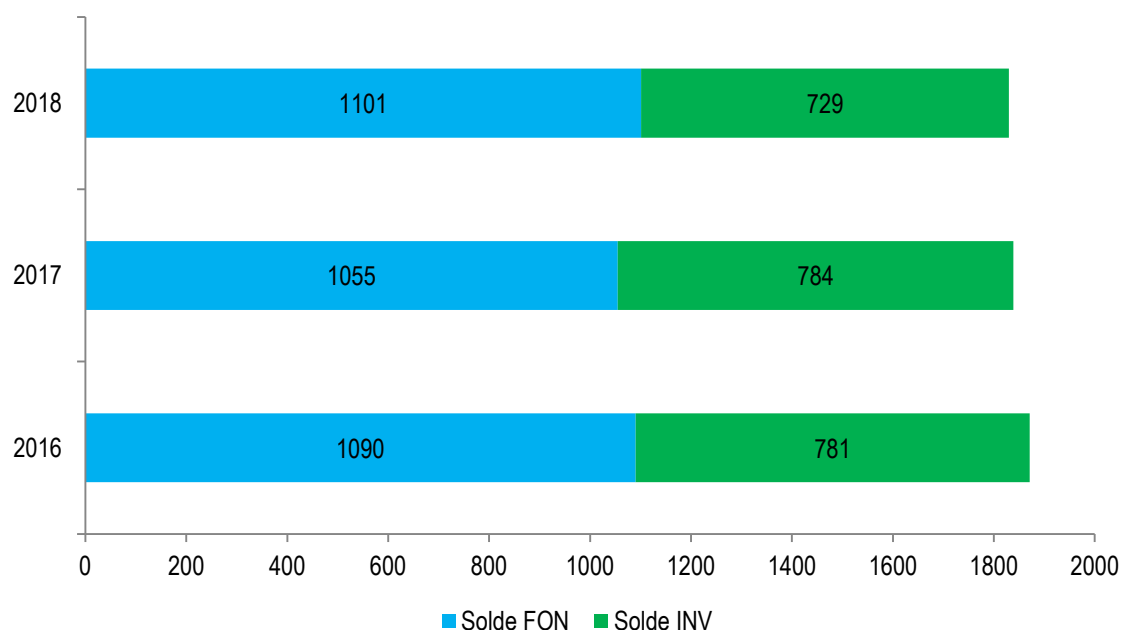
L'augmentation qui apparait tient compte du réalisé 2016. En effet nous avons inscrit une provision pour intervenir dans les zones d'aménagement en ce qui concerne le ramassage des gravats (voir si à mettre ZAE)

Rappel de la compétence : Aménagement, extension, entretien et gestion du réseau d'éclairage public d'intérêt communautaire. Jusqu'à une éventuelle décision de restitution prise par Plaine Vallée, cette compétence s'exerce dans l'ancien périmètre de la CCOPF.

Les orientations :

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	1 090 269	1 056 739	1 100 829	
Recettes	0	1 500	0	
Solde	1 090 269	1 055 239	1 100 829	4%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	781 279	784 000	729 000	
Recettes	0	0	0	
Solde	781 279	784 000	729 000	-7%



Commentaire :

Il s'agit des charges liées au PPP.

Il est rappelé que cette compétence ne concerne que le périmètre du PPP tel qu'il a été défini à l'origine et que donc il ne permet pas la prise en charge d'extension du réseau d'éclairage public, ou de modifications d'implantation de candélabres consécutivement à des travaux de voiries engagés par les communes. En effet la compétence Eclairage public n'est pas étendue et ne s'applique qu'à l'existant.

LES RESEAUX

Rappel de la compétence : Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de communications électroniques, conformément à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales, en particulier pour exercer la compétence relative au 3° et au 15° de articles L. 32 et L. 33 du code de postes et communications électroniques incluant, le cas échéant, l'acquisition, de droits d'usage à cette fin ou l'achat d'infrastructures ou réseaux existants et la mise à disposition des équipements réalisés aux opérateurs et utilisateurs de réseaux indépendants. Jusqu'à une éventuelle décision de restitution prise par Plaine Vallée ou, au plus tard jusqu'au 1er janvier 2018, cette compétence s'exerce dans l'ancien périmètre de la CCOPF.

Il s'agit de notre contribution au SMOVON dont l'estimation est évaluée à 18 000 €.

LES SERVICES MUTUALISES

LA POLICE

Rappel : Création d'un service intercommunal de police municipale.

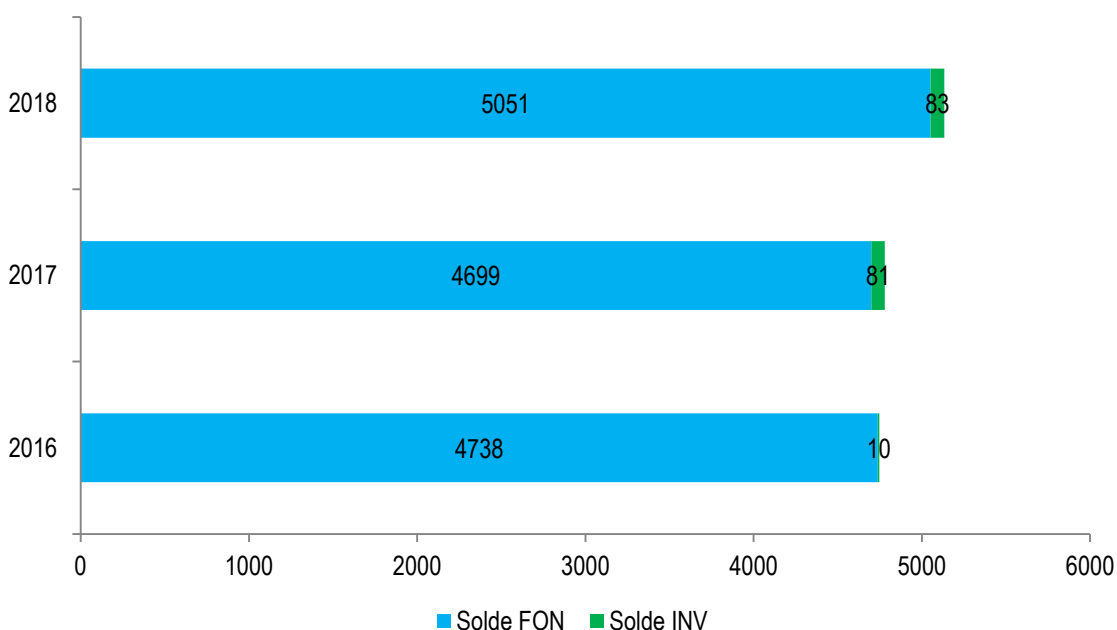
Les orientations

Le transfert de l'ensemble des polices municipales vers la CAPV ne pouvant se réaliser, c'est donc une mutualisation à la carte qui est proposée, dont les modalités opérationnelles ne sont pas encore totalement définies.

C'est pourquoi à ce stade de la préparation budgétaire seules les dépenses vous sont présentées. En précisant toutefois que le poids de ces charges était récupéré auprès des communes par le biais de l'attribution de compensation.

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	4 738 615	4 698 750	5 051 340	
Recettes	0	0	0	
Solde	4 738 615	4 698 750	5 051 340	8%

INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	10 000	81 000	83 000	
Recettes	0	0	0	
Solde	10 000	81 000	83 000	2%



Commentaire :

Les charges de la police municipale sont en progression. Ceci correspond d'une part :

- au renfort de policiers municipaux. En effet nous avons 10 postes de policier vacants, qu'il est envisagé de remplacer. A chaque recrutement nouveau correspond outre une masse salariale mais également un équipement complet habillement, équipement réglementé métier (gilets pare-balles, gilets tactiques) coût supplémentaire 23 000 €.
- A l'entretien et à la maintenance des véhicules contrôle technique, charges d'entretien plus importantes, les véhicules vieillissants.

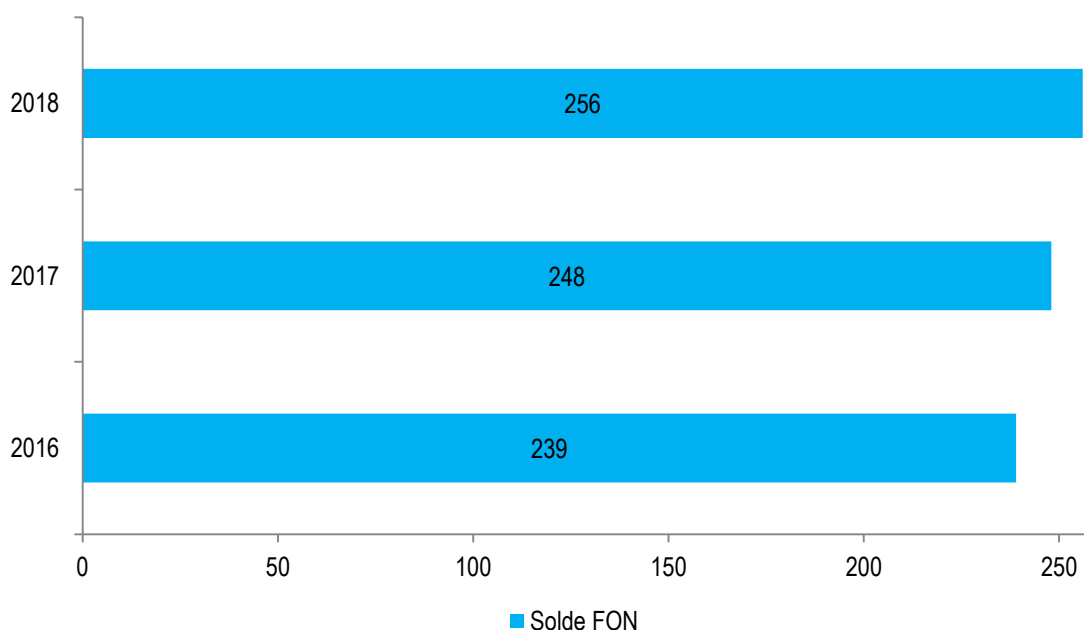
Et d'autre part aux coûts relatifs à l'armement des policiers municipaux dont les charges vont porter sur

l'évaluation psychologique, l'acquisition des moyens et le fonctionnement, soit un total de 41 100 € pour 20 agents. A cela s'ajoute le coût des absences des agents pour formation soit 72 heures pour la formation aux pistolets semi-automatique, 36 heures pour la formation aux pistolets à impulsion électrique, et les séances de formation d'entraînement.

En investissement outre l'achat des armements, il est prévu de remplacer les 2 motos de Soisy (déjà prévu en 2017 mais non réalisé), un lecteur de puce pour chiens, 2 détecteurs de métaux.

LE DROIT DES SOLS

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	239 020	247 870	255 510	
Recettes	0	0	0	
Solde	239 020	247 870	255 510	3%



Commentaire :

La gestion des permis de construire n'est pas une compétence dévolue à la communauté d'agglomération mais bien une mutualisation de service. Les modalités futures d'organisation restent encore à discuter.

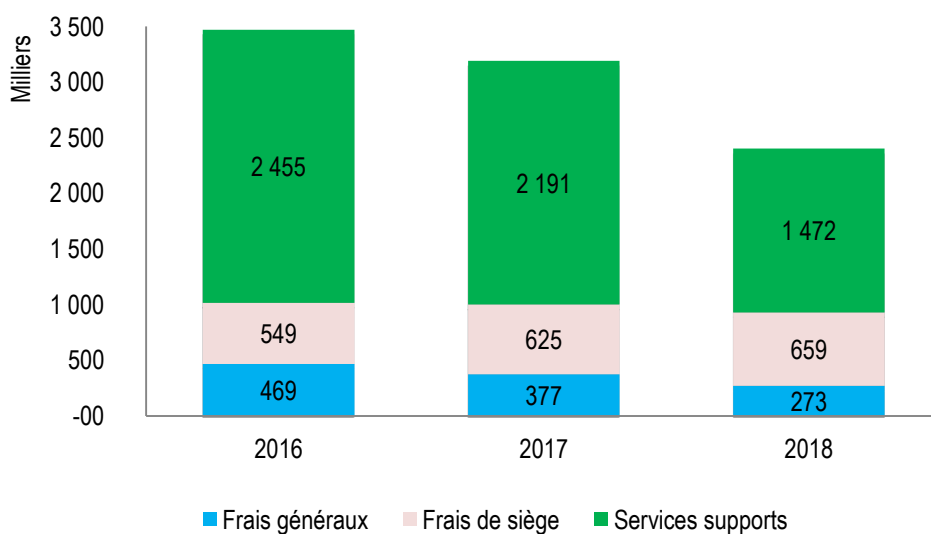
Nous avons une augmentation des charges de personnel de 2% et une prévision d'intégration des PLU dans notre logiciel.

En 2019 en fonction de la direction qui sera donnée à ce service se posera la question d'une évolution de logiciel pour tenir compte du traitement des dossiers et surtout d'une interface communes/interco.

Les orientations

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	Δ
Dépenses	3 472 161	3 193 830	2 468 190	
Recettes	92 700	45 000	51 000	
Solde	3 379 461	3 148 830	2 417 190	-23%

INVESTISSEMENT	2015	2016	2017	Δ
Dépenses	359 735	736 990	180 600	
Recettes	0	0	0	
Solde	359 735	736 990	180 600	-75%



Commentaire :

L'administration générale est à part. La baisse représentée notamment par les services supports correspond à un retraitement de la masse salariale de certains agents, notamment des services techniques, qui ont été réaffectés à la compétence pour laquelle ils interviennent. Cette baisse correspond également au regroupement des services dans un même lieu.

Des frais de gestion sont maintenus bien sûr pour le siège de Domont. Pour le siège de Soisy, il est prévu de finaliser les travaux par une remise en peinture des deux ailes qui n'en n'ont pas bénéficié en 2017.

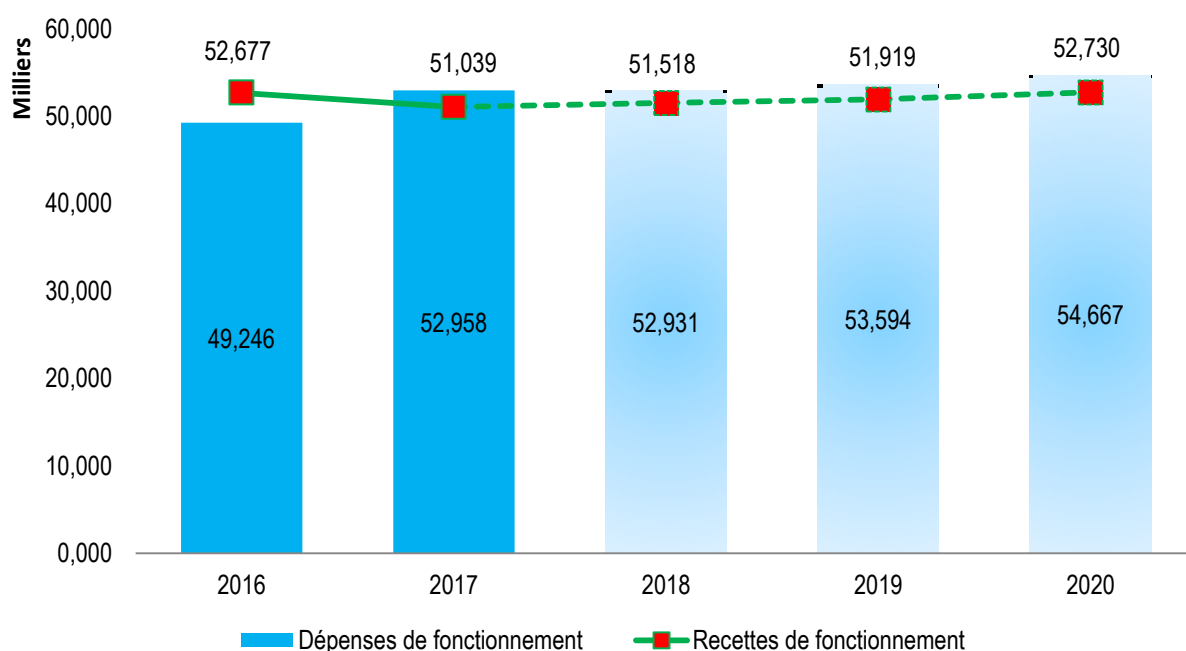
Pour un coût estimé à 23 000 €.

En ce qui concerne les frais généraux il s'agit de la maintenance des logiciels, des contrats postes, des fournitures de bureau, des provisions pour honoraires, nos contributions à Paris-Métropole, au SIEGEF ...

EVOLUTION DE NOTRE SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES FINANCES DE LA CA PLAINE VALLEE

L'EVOLUTION DE NOTRE BUDGET DE FONCTIONNEMENT



Comme le montre ce graphique nos dépenses de fonctionnement (comprenant les dotations aux amortissements) sont en tendance supérieures à nos recettes. A cela plusieurs raisons :

En recettes :

- une baisse des dotations de l'Etat (perte de la garantie en 2018 -1.7 M€),
- des bases fiscales qui progressent quasiment pas (l'évolution des bases de TH, hors évolution nominale, n'est que de 0.4%, l'évolution des bases du foncier de 0.3% et de 0.4% pour la CFE.

En dépenses :

- des charges générales contraintes à 0.2%,
- une masse salariale en progression de +1.5% dans la simulation,
- des contributions aux SIARE, SIEREIG, SIAH à +2% (alors que d'ores et déjà le SIARE annonce une progression minimum de 2.5% pour faire face aux investissements que le syndicat va avoir à réaliser),
- Une progression du FPIC.

- Une dette qui tient compte d'un nouvel appel à l'emprunt en 2018 pour faire face aux investissements engagés soit un encours de +8M€ en 2018, 4 M€ en 2019 et 2 M€ en 2020.

En l'état nous ne répondrons pas à la limitation à 1.2% inflation comprise de la hausse des dépenses de fonctionnement imposée par le gouvernement.

Nous devons engager des discussions avec nos partenaires et notamment les syndicats auxquels on adhère, pour limiter au maximum les augmentations de nos contributions et bien sûr chaque compétence transférée devra se faire à budget constant, et toute mutualisation devra faire l'objet d'une refacturation.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La fiscalité :

Pour le budget 2018, la fiscalité représente 59% de nos recettes de fonctionnement (hors TEOM, et hors FNGIR)

Compte tenu des notifications de bases d'imposition 2017 il a été pris en compte à ce stade une évolution de 1% de nos bases d'imposition. En effet comme indiqué précédemment, l'évolution physique reste très faible. Par ailleurs en ce qui concerne la réforme des bases de la fiscalité professionnelle, les mécanismes de réduction des écarts pour le contribuable et donc par voie de conséquence pour le produit qui revient à la CAPV, ne permet pas à ce jour d'établir une projection fiable de cette recette.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, l'Assemblée Nationale a adopté la réforme qui consiste à supprimer sur 3 années la taxe d'habitation pour 80% des ménages. Cette réforme doit commencer en 2018 par une 1^{ère} baisse de 30% et se terminer en 2020.

Elle s'appliquera aux personnes qui gagnent 27 000 € par an de revenus fiscal de référence pour un célibataire, et jusqu'à 43 000 € de revenus annuels pour un couple sans enfant. Ce plafond augmentera de 6 000 € par personne supplémentaire à charge.

Ce dégrèvement sera compensé aux collectivités et à leur groupement sur la base du taux voté en 2017.

Par contre l'exonération totale de la taxe d'habitation dont bénéficiaient les contribuables en 2017, et qui devait s'achever en sifflet, est prolongée.

D'autre part il convient de noter que ce dégrèvement est basé sur les éléments 2017, ainsi si une collectivité ou un groupement augmente son taux de TH en 2018, le delta sera répercuté sur le contribuable.

Exemple un contribuable dont la base de TH est = à 2500 avec un taux de 8% devrait payer 200 €, il est dégrévé totalement, mais si la commune augmente son taux de 8% à 8.50%, le produit passe à 212.50 €, alors le contribuable devra s'acquitter des 12.50 €.

Il en sera de même pour toute création de fiscalité postérieure à 2017, comme par exemple le taux GEMAPI, le produit sera payé par le contribuable, même s'il est dégrévé totalement.

A noter que l'ensemble des modalités de calcul de cette réforme sera connu après le vote de la loi de finances 2018.

Pour information vous trouverez ci-dessous un tableau montrant l'impact d'augmentation des taux sur le produit de la fiscalité.

SIMULATION

AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION

A partir des bases réelles 2017		Δ	Δ	Δ
	2017	ramène le taux de CFE à son taux 2015 =+0,161%	=+1%	=+5%
BASES TH	375 131 391	375 131 391	375 131 391	375 131 391
taux	7,380%	7,392%	7,454%	7,749%
PRODUIT	27 684 697	27 729 269	27 961 544	29 068 931
BASES FONCIER BATI	252 486 295	252 486 295	252 486 295	252 486 295
taux	0,959%	0,961%	0,969%	1,007%
PRODUIT	2 421 344	2 425 242	2 445 557	2 542 411
BASES FONCIER NON BATI	602 632	602 632	602 632	602 632
taux	6,030%	6,040%	6,090%	6,332%
PRODUIT	36 339	36 397	36 702	38 156
BASES CFE	37 382 003	37 382 003	37 382 003	37 382 003
taux	24,910%	24,950%	25,159%	26,156%
PRODUIT	9 311 857	9 326 849	9 404 976	9 777 450
PRODUIT TOTAL	39 454 236	39 517 757	39 848 778	41 426 948
ECART		63 521	394 542	1 972 712

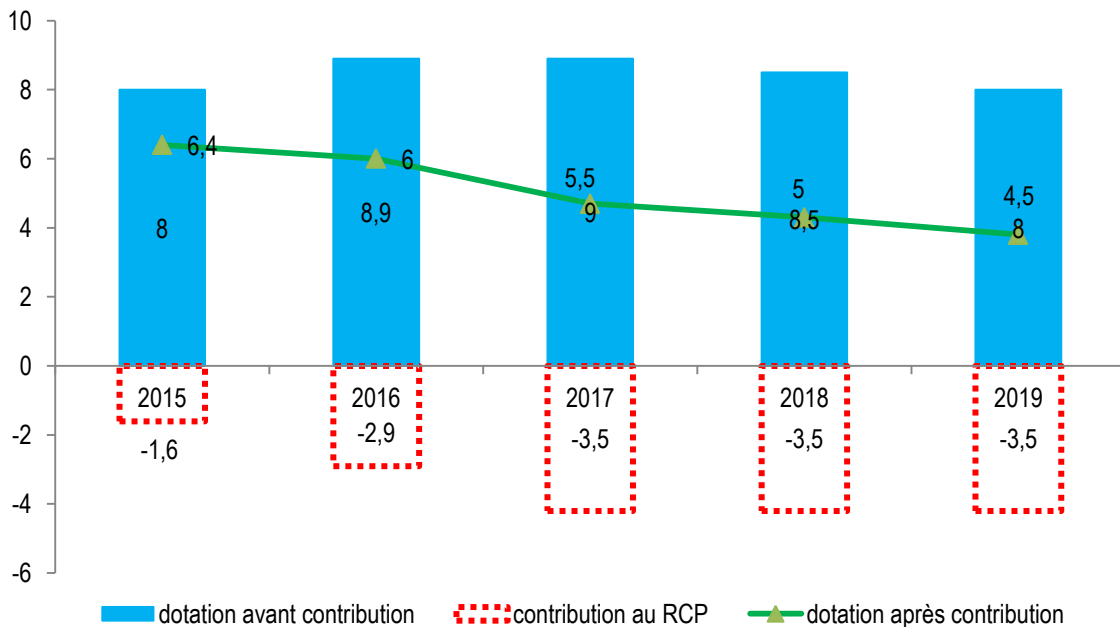
La DGF :

La DGF représente 25% de nos recettes de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement des EPCI est composée de deux parts : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

La part dotation d'intercommunalité a été réduite jusqu'en 2017 de notre contribution au redressement des comptes publics, pour un montant total en 2017 de 3.531 M€, soit un total légèrement inférieur à l'estimation du cabinet Michel KLOPFER lors de ses travaux pour la préparation de la fusion.

Vous trouverez ci-dessous le graphique correspondant.



En 2018 nous devrions perdre la part garantie soit -1.7 M€.

A noter que dès 2018 nous sommes dans la 3^{ème} année de la fusion, c'est donc le CIF réel qui est pris en compte pour le calcul de notre DGF.

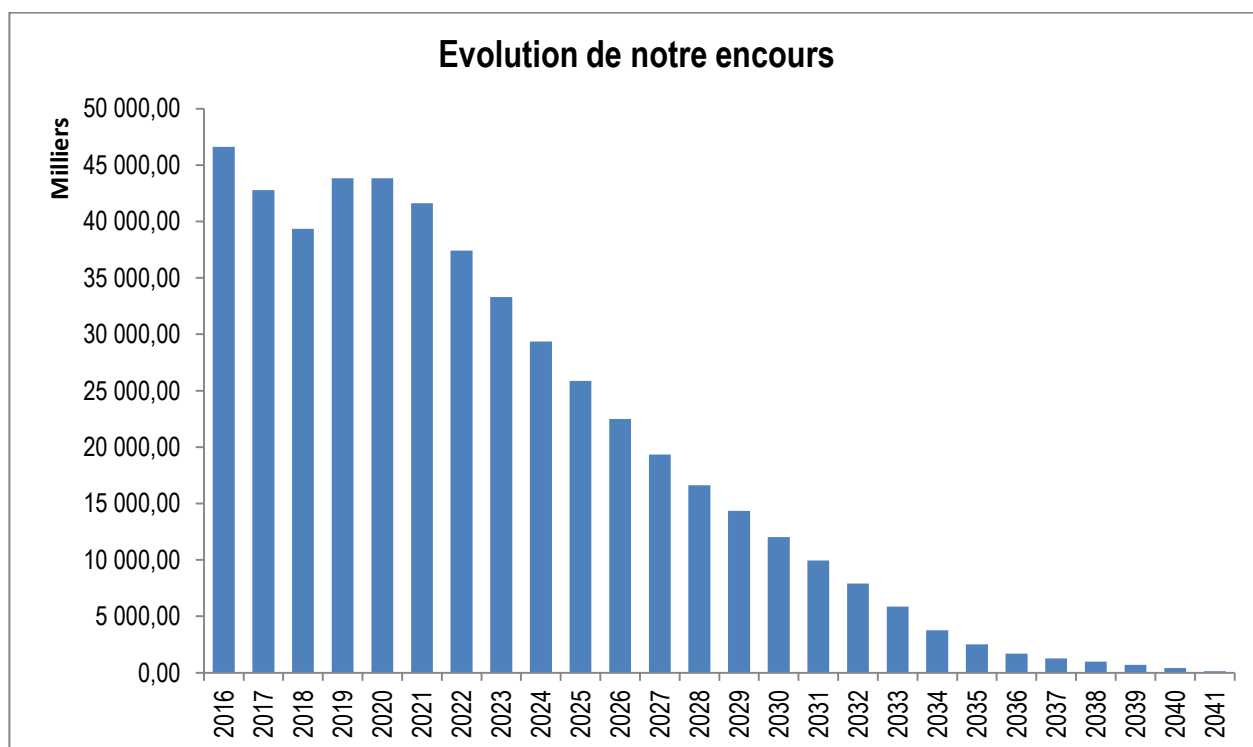
La dette :

Enfin la charge du remboursement des emprunts (intérêts et capital), représente 10% du budget de fonctionnement. Vous trouverez ci-dessous l'évolution et une présentation détaillée en annexe page 35.

L'encours de notre dette continue de baisser en 2018 malgré la récupération des emprunts liée à la dissolution du syndicat de la piscine d'Ezanville, la récupération des emprunts d'assainissement. Par contre dès lors que nous serons obligés d'emprunter en 2018 un montant supérieur au remboursement du capital, notre encours repartira à la hausse.

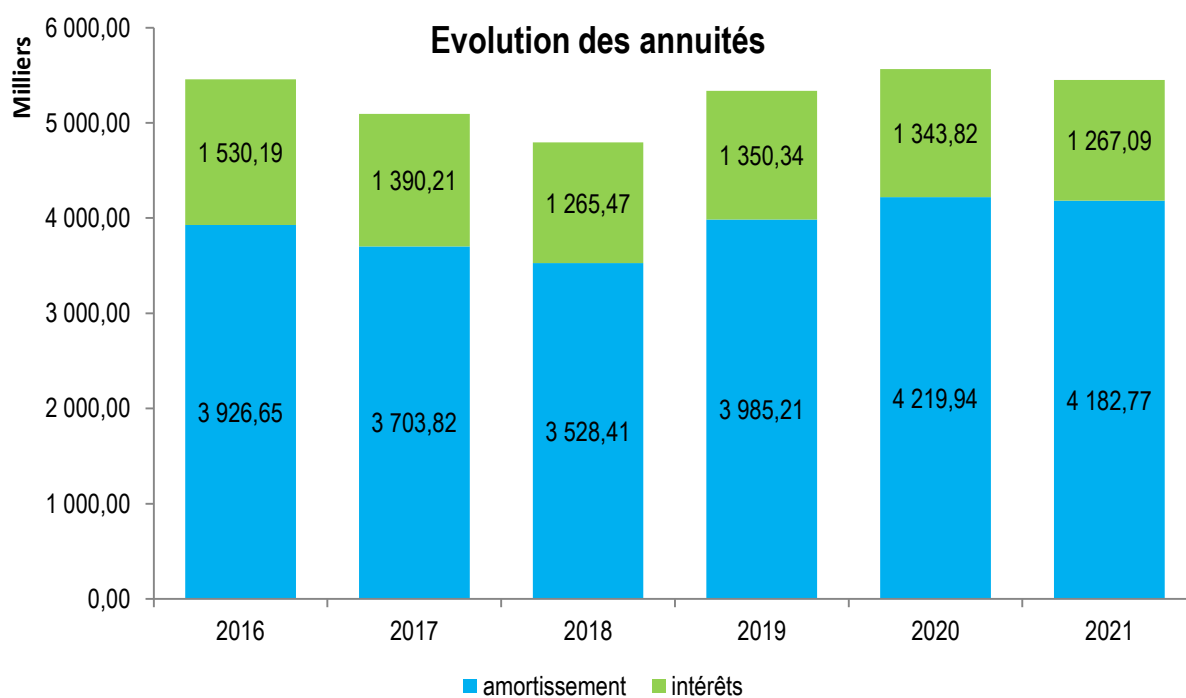
La dette du budget général et du budget Pépinière ne comporte pas d'emprunts dits « toxiques » par conséquent nous n'avons pas l'obligation de provisionner le stock des intérêts, ce qui n'est pas le cas de la dette du budget assainissement. Il reste un emprunt récupéré des communes qui est classé à risque, et fait l'objet d'un provisionnement sur le budget annexe. (Le dernier emprunt libellé en francs Suisse a été remboursé par anticipation en octobre 2017.

Le taux moyen des emprunts est de 3.27% soit légèrement inférieur par rapport au DOB 2017 où il était à 3.30 %, pour une durée résiduelle moyenne de 14 ans. Notre encours au 01/01/2018 sera de 39 344 K€ il était au 1 janvier 2017 à 42 652 K€.



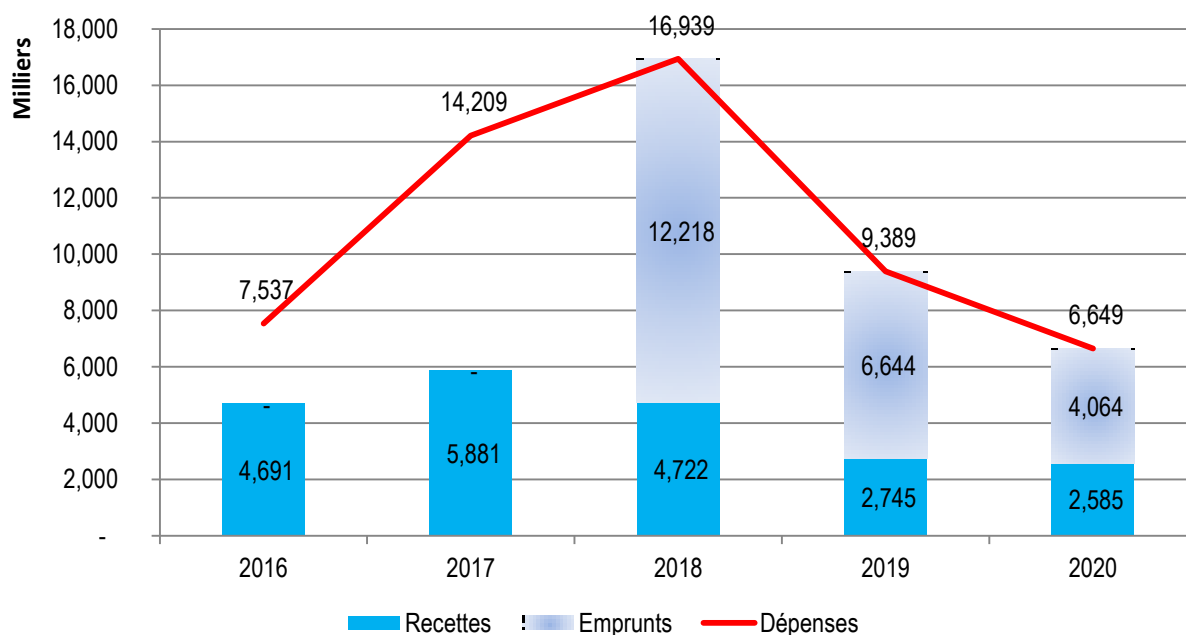
Malgré la dégradation de notre épargne brute, la capacité de désendettement de la communauté reste correcte elle sera de 7 ans au 1 janvier 2018, soit une année de moins qu'au BP2017. En prévision nous devrions être à 9 années en 2019.

L'évolution des annuités des emprunts se présente ainsi (emprunts simulés compris)



EVOLUTION DE NOTRE SECTION D'INVESTISSEMENT

En ne prenant en compte que **les seules opérations d'investissement déjà lancées** et faisant l'objet de contrat, la section d'investissement évolue ainsi :



Nos partenaires sont également dans une situation financière contrainte et n'accordent pour ainsi dire plus de subventions, ce qui explique la baisse de nos recettes.

A défaut de pouvoir dégager une part d'autofinancement plus importante, l'emprunt à inscrire en 2018 sera de 12 M€; de 5.5 M€ en 2019 ; et de 3 M€ en 2020.

Pour information, à 1 M€ emprunté à un taux fixe de 2.5 % correspond une annuité de 81 K€ sur 15 ans.

CONCLUSION

Compte tenu de la poursuite de la baisse de la DGF, d'une fiscalité dont les bases évoluent peu, la situation financière de la communauté se trouve dégradée alors que les charges de fonctionnement sont quasi stables. En parallèle cette période est celle où les projets d'investissement lancés de longue date arrivent en phase réalisation et ne peuvent être reportés.

Un groupe de travail comprenant des membres du bureau et de la commission des finances sera constitué pour étudier nos finances compétence par compétence, pour préparer le pacte financier et fiscal et faire des propositions au bureau puis au conseil..